

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 13.071

DECISION

*Concernant le tarif horaire d'utilisation des Salles du COSEC
des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN
et Stades
à compter du 1^{er} avril 2013
=°=°=°=°=*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 18 mars 2011 (DC N°11/096) fixant le tarif horaire des Salles, Gymnases & Stades, à compter du 1^{er} juin 2011 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 mars 2011,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1^{er} avril 2013 le tarif horaire d'utilisation des salles du COSEC, des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN et des Stades, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
I – <u>C.O.S.E.C</u> (Complexe Sportif Evolutif Couvert de la Triloterie)		
○ Tarif horaire		
- Salle A (Grande Salle)		15,00 €
- Salle B (Petite Salle)		11,80 €
- Salle C (Petite Salle)		11,80 €
- Salle D (Petite Salle)		11,80 €

II – <u>GYMNASES (LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN)</u>		
<u>Tarif Horaire</u>		
- LANDRY		15,00 €
- LANDRY (Salles d'activité)		11,80 €
- ATLANTIQUE		15,00 €
- ATLANTIQUE (Salle B)		11,80 €
- PELLETAN		15,00 €
- ZOLA		15,00 €
- ZOLA (Salle B)		11,80 €
- ESPACE CORDOUAN		30,00 €
- ESPACE CORDOUAN (salle d'activité)		15,00 €
- ESPACE CORDOUAN (salle de réunion)		10,00 €
III – <u>STADES</u>		15,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7521 – Fonction 411 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 février 2013

Fait à ROYAN, le 06 février 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD